



2^{EMES} RENCONTRES NATIONALES DES ELUS NATURA 2000

S'inspirer du réseau Natura 2000 pour répondre à l'urgence écologique

Compte-rendu du 29 juin 2023











SOMMAIRE

1. Contexte	.3
2. Programme	
3. Mots d'introduction	
4. Tables rondes	11
4.1. S'inspirer du réseau Natura 2000 pour une gestion durab des ressources naturelles	
4.2. S'inspirer du réseau Natura 2000 pour lutter contre les effets du changement climatique	
4.3. S'inspirer du réseau Natura 2000 pour éduquer et sensibiliser les citoyens	<u>2</u> 4
5. Parole au grand témoin de la journée	29



1. CONTEXTE

Face à l'urgence écologique, l'échelle locale représente un niveau déterminant pour expérimenter des modèles de transition écologique conciliant protection de la nature et développement d'activités économiques.

Les acteurs des territoires, en particulier les élus, doivent devenir les moteurs de cette transition en s'appuyant sur les plus-values apportées par les réseaux d'aires protégées en termes de cadre de vie, de préservation des ressources ou de développement économique.

Les aménités positives apportées par les sites Natura 2000 peuvent ainsi constituer des sources d'inspiration bénéfiques au maintien de territoires vivants et résilients.

En effet, les résultats atteints depuis 30 ans en termes d'ancrage et de gouvernance locale font des sites Natura 2000 un réseau d'aires protégées au service des territoires.

L'implication des élus reste cependant majeure au moment même où la stratégie européenne de la biodiversité vient fixer des objectifs ambitieux de protection et de restauration de la nature.

Entre approche prospective et retours d'expérience concrets, les deuxièmes rencontres nationales des élus Natura 2000 aspirent à démontrer que les sites Natura 2000 sont des catalyseurs et des leviers puissants pour enclencher des initiatives locales en faveur de la transition écologique.

2. PROGRAMME

<u>Animation des rencontres</u> : **Sylvie LE CALVEZ**, directrice de publication du magazine Village

<u>Lieu</u> : Immeuble Window de RTE – parvis de La Défense

10h30: Mots d'introduction

11h15: Table ronde 1

12h15 : Diffusion de la première vidéo sur les élus Natura 2000

12h30: Repas sur place

14h00 : Actualités sur l'animation des réseaux de gestionnaires et d'élus

14h15 : Table ronde 2 15h15 : Table ronde 3

16h15 : Parole au grand témoin de la journée

16h30: Fin des rencontres











3. MOTS D'INTRODUCTION

Sophie MOREAU-FOLLENFANT, Membre du directoire de RTE

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les présidents de gestionnaires d'espaces naturels, Mesdames, Messieurs, chers amis, c'est pour moi une grande joie de vous accueillir au nom de RTE et de souhaiter la bienvenue aux participants et aux organisateurs de cette manifestation. RTE est engagé depuis longtemps pour la préservation de la biodiversité. Nous avons commencé dès les années 90, autour des sujets de l'avifaune. Depuis, notre engagement n'a cessé de s'étendre. Nous œuvrons désormais sur tous les milieux, milieux terrestres, aériens ou marins. La préservation de la biodiversité est d'ailleurs l'un des axes de notre politique environnement. RTE a naturellement à cœur de travailler sur ces questions, avec ses partenaires, experts du vivant et connaisseurs du territoire, au plus proche des implantations.

Nous avons conclu, depuis de nombreuses années, des conventions de partenariat avec trois des quatre têtes de réseau qui constituent la mission inter-réseaux Natura 2000 et qui sont présentes aujourd'hui. Je veux saluer tout particulièrement la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, les Réserves naturelles de France et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Ces partenariats permettent chaque année à RTE de s'améliorer et de continuer à progresser pour préserver au mieux la biodiversité dans et sous ses installations. Par exemple, chaque année, ces fédérations relaient l'appel à projets de RTE et permettent aux parcs, réserves et conservatoires de proposer des projets d'aménagement en faveur de la biodiversité, sous nos lignes. L'engagement, pris par RTE, il y a quelques années, est d'atteindre 2 300 hectares aménagés d'ici fin 2024. À fin 2022, nous en étions déjà à plus de 1 700 hectares.

Outre ces partenariats, RTE a un rôle à jouer dans la préservation des zones Natura 2000. En effet, 78 zones Natura 2000 recoupent des enceintes de postes RTE et 492 zones Natura 2000 recoupent notre infrastructure linéaire sous tension. Au total, de l'ordre de 29 000 hectares sont concernés. La responsabilité de RTE est donc forte sur ce sujet et notre effort va se poursuivre dans la préservation du vivant, proche de nos installations, et ce, main dans la main avec nos partenaires. Cette journée est la vôtre. Je m'empresse de laisser la parole aux intervenants suivants. Je vous souhaite à toutes et à tous, pour cette journée, des échanges stimulants et enrichissants pour chacun d'entre vous.

Christophe LEPINE, Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Président du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et représentant de la mission inter-réseaux

Bonjour à toutes et tous. Évidemment, je suis très heureux, au nom de l'inter-réseaux Natura 2000, c'est-à-dire la Fédération des Parcs naturels régionaux, le réseau des Grands Sites de France, Réserves Naturelles de











France et les Conservatoires d'espaces naturels, d'ouvrir avec vous ces rencontres Natura 2000. Dans un contexte où, plus que jamais, il nous faut réussir à être motivés et agir, il est important de nous retrouver, en virtuel ou en réel. Incendies, sécheresse, effondrement du vivant, dégradation des écosystèmes, l'urgence écologique est là et les sites Natura 2000 ne sont pas épargnés. La biodiversité, comme partout, y poursuit son alarmant déclin, bien qu'il soit, très objectivement, beaucoup moins rapide qu'ailleurs, comme le montrent notamment des études de PatriNat. L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est forcément préoccupant. Pour autant, en trente ans d'existence, les sites Natura 2000 ont montré qu'ils sont en mesure d'apporter de vraies réponses à cette urgence écologique, en déployant de très nombreuses solutions concrètes et inspirantes. Je citerai par exemple le maintien de pratiques agricoles et d'élevage traditionnelles, favorables à la biodiversité.

Ainsi, avec toutes ces actions, le réseau Natura 2000 contribue à l'atteinte des objectifs fixés dans la SNAP et dans la stratégie nationale biodiversité, en termes de conservation de la biodiversité, d'acquisition de connaissances scientifiques, de mise en réseau des acteurs et de résilience face aux effets du changement climatique. Ces solutions au plus proche du terrain sont réelles et efficaces, mais il convient de passer maintenant à une échelle encore plus importante, avec des moyens supplémentaires, pour avoir une politique et des actions encore plus globales et faire ainsi de Natura 2000 une politique efficace de restauration de la biodiversité, à l'échelle nationale et européenne.

Le choix politique, fait en France, d'assurer le déploiement du réseau Natura 2000 de manière concertée, met au cœur de la gouvernance les acteurs des territoires et notamment les élus locaux. L'implication des élus et des parties prenantes est essentielle pour faire émerger des actions concrètes de gestion, favorables aux habitats et aux espèces. Les élus incarnent ainsi l'ancrage territorial de la politique Natura 2000. De notre côté, dans les quatre réseaux qui constituent cet inter-réseaux Natura 2000, nous mutualisons les forces pour accompagner les élus et favoriser le travail et les échanges en commun. Comme nous le voyons encore aujourd'hui avec cette journée, ce travail percole, fonctionne et constitue une vraie plus-value pour le réseau Natura 2000 en France. Cela passe par un travail d'échange, l'organisation d'événements, des rencontres régionales, le premier congrès national des élus de Natura 2000 en Occitanie, en septembre dernier. Je peux encore citer « Les belles histoires » que vous recevez, la réalisation de vidéos ou la mise à disposition d'outils et de ressources pour les élus, comme la plaquette sur la dotation biodiversité. Le fonctionnement de ce réseau est en perpétuelle évolution. Nous nous adaptons tous ensemble. L'implication nouvelle des Régions, qui offre l'opportunité de renforcer l'ancrage territorial du réseau Natura 2000, nous conduit à accompagner les collectivités pour une transition la plus fluide possible, afin que les acteurs des territoires puissent continuer d'œuvrer sur le terrain. Notre mission inter-réseaux participe ainsi à l'accompagnement des élus régionaux dans la prise en charge de cette nouvelle compétence, avec par exemple l'organisation de webinaires ou de quatre nouvelles rencontres régionales.

La poursuite de cette mission forte d'accompagnement de la décentralisation repose sur l'engagement des partenaires de cette mission











inter-réseaux, Ministères et Régions en premier lieu. Mais c'est aussi réfléchir ensemble à la suite et notamment au projet de règlement européen sur la restauration, véritable opportunité, selon nous, pour accélérer la mise en œuvre de Natura 2000. En effet, la Commission européenne propose aujourd'hui un premier acte législatif, qui vise explicitement la restauration de la nature en Europe, dans le but de réparer les 20 % d'habitats européens qui sont en mauvais état, d'ici à 2030 et de ramener la nature dans les écosystèmes. C'est un grand pas en avant, mais ce n'est pas si simple en ce moment puisque le projet est bloqué au Parlement européen. Néanmoins, nous y croyons et espérons que l'Europe pourra se doter de cet outil.

Le succès d'un tel projet passera aussi par une augmentation globale des financements consacrés à la biodiversité, notamment à Natura 2000, et par la mise en place de solutions de financements efficaces pour les acteurs dans les territoires. Il sera également nécessaire d'améliorer la cohérence entre les politiques publiques, afin d'éviter des actions contradictoires sur le terrain, et ce, toujours afin de concrétiser cette ambition de Natura 2000 de préserver notre nature en Europe. C'est donc tous ensemble Europe, État, OFB, Régions, collectivités et vous, les élus, que nous parviendrons à agir fortement et encore plus efficacement pour cette préservation de la biodiversité. Ce n'est pas seulement un enjeu en soi, mais cela contribuera à assurer la résilience de nos territoires et le bien-être des habitants. Nous y sommes prêts avec vous et cette journée va y contribuer.

Anne CLAUDIUS-PETIT, Élue référente biodiversité de la commission Transition écologique de Régions de France, Conseillère régionale Région Sud

Merci de me donner l'occasion de partager avec vous l'engagement des Régions autour d'une compétence qui reste partagée entre les Régions et l'État. Nous en sommes à six mois de l'entrée en vigueur de la réforme qui a confié aux Régions la compétence partielle de Natura 2000 sur les sites terrestres. Nous sommes encore en phase d'apprentissage. Le calendrier a été extrêmement rapide. Je voulais rappeler quelques éléments, surtout pour vous rassurer et vous donner confiance dans les Régions pour la prise de cette compétence. La rapidité et la complexité n'ont pas facilité la tâche, mais les Régions se sont pleinement saisies de ce dossier, malgré des conditions initiales jugées insuffisantes, que nous avions eu l'occasion de rappeler d'ailleurs à la Secrétaire d'État, quand nous l'avions reçue à Régions de France.

Nous nous sommes saisis de ce sujet en anticipant la réforme, en maintenant surtout un cadre de préparation resserré avec l'État. Clairement, chaque région s'est organisée et une montée en compétence est à l'œuvre en interne. Toutes les questions n'ont pas forcément trouvé réponse. Certaines régions ont pu bénéficier du transfert de personnels, en gardant les compétences et les expertises des agents déjà en place et d'autres n'ont pas pu le faire. Chaque Région a fait au mieux. Un dialogue de qualité est néanmoins instauré en région. Le contexte budgétaire est contraint, alors que les enjeux de biodiversité sont particulièrement importants. Je vous rejoins d'ailleurs sur la pérennité des emplois. Ce sujet m'a d'ailleurs été reporté dès mon arrivée au parc de Camargue. En Camargue, nous











avons huit sites Natura 2000 et 5 agents. Sur l'un des sites, pendant huit mois, il n'y avait plus personne. Ce sujet se posait avant le transfert aux Régions et il se pose toujours.

Dans cette période d'apprentissage pour tous, les Régions restent à l'écoute des attentes et des besoins pour l'avenir et à votre écoute en particulier. Je trouve vraiment intéressant, dans cette réforme, ce que Renaud Muselier, le président de ma Région et président délégué de Régions de France, appelle le dernier kilomètre. Cela permet aux Régions de rapprocher cette compétence de chacun de vos territoires et de vos sites Natura 2000 et d'essayer d'avoir une meilleure coordination et l'approche la plus adaptée possible. À titre d'exemple, dans ma région, nous avons désigné un conseiller régional référent pour chaque site Natura 2000. Certains les connaissaient et d'autres un peu moins. Nous avons organisé des visioconférences en présentant ce qu'est qu'un site Natura 2000 et en formant les élus pour qu'ils puissent représenter la Région au sein des comités de pilotage.

En Région, nous essayons de voir uniquement les points forts de ce transfert, c'est-à-dire le fait de pouvoir travailler plus finement, d'avoir un travail de proximité avec l'ensemble des acteurs, les acteurs socioéconomiques notamment. Ce transfert permet une vraie cohérence entre les différentes compétences des Régions qui sont chefs de file sur la biodiversité, mais aussi sur le développement économique. Nous espérons mettre en place cette cohérence, avec une politique de long terme, portée localement par les collectivités. Nous constatons les panels de solutions dans les territoires, que nous aimons mettre en valeur à l'occasion du congrès des Régions de France, ce que l'on appelle « la Région au cœur des solutions ». Nous allons pouvoir partager nos expériences. Au sein de la commission Transition écologique et énergétique, la biodiversité est un sujet particulièrement suivi, notamment Natura 2000. C'est aussi un lieu d'échange, entre les Régions, des bonnes pratiques, des difficultés. Nous pourrons aussi faire valoir des demandes qui pourraient émerger des territoires, des régions, d'abord de vous. Régions de France se fera le porte-parole de ces demandes.

Il était particulièrement important pour moi de représenter ici aujourd'hui l'Association des Régions de France, pour vous rappeler l'attachement des Régions à cette compétence biodiversité. Nous souhaitons nous saisir de cette compétence et nous engager avec vous sur cette démarche Natura 2000. Je suis venue en politique par l'engagement européen et je pense que Natura 2000 est un réseau qui montre tout ce que peut apporter l'Europe au plus près des territoires. Merci de cette collaboration et de ces échanges aujourd'hui. Merci d'avoir organisé ces rencontres. Nous serions ravis de vous accueillir en Provence-Alpes-Côte d'Azur l'année prochaine ou une autre année. L'intérêt est non seulement de se retrouver, mais aussi de partager des expériences sur le terrain.











Bérangère COUILLARD, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Bonjour à toutes et à tous. Mesdames et Messieurs les élus, ici ou à distance, Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents, Mesdames et Messieurs, je suis très heureuse aujourd'hui de pouvoir ouvrir, avec vous, cette journée de rencontres nationales des élus Natura 2000, qui est un événement indispensable, j'en suis certaine, pour partager les expériences, propres à chacun, dans vos territoires, mais aussi pour pouvoir vous faire progresser tous ensemble.

Je veux commencer par saluer Jean-Luc Blaise, premier élu référent du Comité des élus Natura 2000. Votre nomination témoigne du dynamisme des communes engagées en faveur de la biodiversité et de leur volonté de mieux se structurer. Il est indispensable de continuer cette coordination inter-réseaux, qui est composée de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, des réserves naturelles de France et depuis peu du réseau des Grands sites de France. Je sais que cette coordination suscite beaucoup d'espoirs. Les résultats des actions qui sont engagées par cette jeune initiative sont d'ores et déjà intéressants. Vous avez notamment su valoriser l'ancrage territorial du réseau. En effet, 40 % des sites Natura 2000 sont gérés par un PNR, un CEN ou encore une réserve naturelle, et 60 % des comités de pilotage du réseau sont présidés par un élu. Vous avez su également porter la voix de ce réseau, par exemple lors des consultations publiques et dans l'élaboration de nos politiques publiques. Je veux vous encourager à continuer dans cette voie et je souhaite vous réaffirmer tout mon soutien, ainsi que celui de l'ensemble du Gouvernement dans cette action. Nous aurons besoin de vous et il est très important que vous puissiez continuer à vous coordonner.

Nous dévoilerons très bientôt la stratégie nationale de la biodiversité. Elle placera les territoires au centre de l'action de la société en faveur de la biodiversité et les sites Natura 2000, en tant qu'aires protégées, porteront pleinement les ambitions fixées dans cette stratégie. La politique Natura 2000, qui a fêté l'an dernier ses trente ans, contribue, par son approche contractuelle et volontaire, à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et à accélérer la transition écologique dans les territoires. Ce sont également des résultats concrets en matière de protection de la nature. La biodiversité se porte mieux dans le réseau Natura 2000 qu'en dehors. Il est important de le souligner. Pour autant, l'état de conservation de nombreux habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces continuent à se dégrader. Les efforts doivent être poursuivis et amplifiés pour impliquer davantage les acteurs locaux et parmi eux, les élus qui président les comités de pilotage. Sans mobilisation locale, nous n'atteindrons pas nos objectifs de protection de la biodiversité et sans vous, nous ne sauverons pas de nombreuses espèces végétales et animales qui sont aujourd'hui menacées. Votre coordination et votre solidarité faciliteront ce travail. Le Gouvernement est à vos côtés et vous soutient dans les actions qui sont portées par les communes, en faveur de la biodiversité, notamment celles couvertes par un site Natura 2000.











Je veux citer deux actions concrètes et fortes de l'État. D'abord, le Fonds vert, dont l'objectif est de soutenir l'action des collectivités locales, avec une enveloppe dédiée à l'accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité. À ce jour, 1 019 dossiers de financement ont été déposés, représentant des projets d'un montant de 463 millions d'euros, dont 204 millions d'euros de financements demandés au titre du Fonds vert. Les demandes des communes et intercommunalités représentent 366 dossiers, pour une demande de financements de 84 millions d'euros. Vous avez joué le jeu et il est important de continuer à vous mobiliser. Les projets qui sont dédiés à la transition écologique sont parfois un peu plus difficiles à porter. Je vous incite vraiment à vous mobiliser, d'autant que l'année prochaine, le fonds des deux milliards d'euros sera reconduit. Il faut donc compter sur ce budget et je compte sur vous pour porter un certain nombre de dossiers qui mettent un peu plus de temps à voir le jour.

La Première Ministre a également annoncé la dotation biodiversité pour les communes, qui est portée à 100 millions d'euros contre 42 millions d'euros précédemment. En 2019, ce fonds était seulement de 5 millions d'euros. Nous voyons le pas qui a été fait : de 5 à 42 millions d'euros, il passe à 100 millions d'euros. La protection de la biodiversité est évidemment un sujet essentiel pour le Gouvernement. Il s'agit de budgets importants, à la hauteur du défi à relever, notamment celui d'inverser la tendance d'érosion de la biodiversité.

La mission inter-réseaux a pour objectif d'améliorer l'efficacité du réseau Natura 2000 par une meilleure compréhension des enjeux, par une adhésion plus forte aux dispositifs, ainsi que par la mise en place des dynamiques et initiatives locales. Cette transition écologique passe par une planification territoriale dont vous devez être les initiateurs. Avec 1 756 sites Natura 2000 en France, qui couvrent près de 13 % du territoire métropolitain terrestre et 33 % de la zone économique exclusive, votre impact est majeur. Il s'agit du plus grand réseau d'espaces protégés coordonnés au monde. Ce résultat découle d'une action au plus près des territoires, mais aussi d'un choix assumé par la France, dès l'origine, celui de concilier activité humaine et préservation de la biodiversité. Ce choix ne faisait pas l'unanimité, mais il s'est avéré gagnant et plusieurs États nous ont suivis depuis.

Ce succès ne doit pas cacher pour autant de nombreux défis qu'il nous reste à relever et particulièrement un double défi. Il nous faut tout d'abord réussir la décentralisation des 1 501 sites Natura 2000, exclusivement terrestres, au profit des Régions, adoptée dans le projet de loi « Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » de 2019, qui est vraiment un changement majeur. En conséquence, la compétence Natura 2000 est désormais une compétence partagée entre l'État et les Régions, l'État restant compétent sur la gestion des 255 sites marins ou mixtes, sur la création et l'extension de sites Natura 2000, ainsi que sur l'instruction des évaluations sur les incidences. Il est également bon de préciser que l'équilibre général de la politique Natura 2000 reste inchangé et que la primeur reste accordée aux collectivités locales pour la gestion des sites. Les sites terrestres ont vocation à être gérés en premier lieu par les collectivités territoriales, la Région ne prenant la main qu'en l'absence de volontaires. Dès ma prise de poste, j'ai rencontré les Régions pour leur assurer la complète mobilisation de l'État, afin d'assurer une











passation la plus fluide possible. L'année 2022 a été l'occasion de travaux approfondis entre mes équipes, celles des Régions, mais également celles de Régions de France, pour sécuriser le transfert et le dispositif pour 2023. Ce travail va se poursuivre tout au long de cette année.

Je crois que cette décentralisation est une véritable opportunité. Elle offre une compétence supplémentaire en matière de biodiversité aux Régions qui pourront se saisir de cette opportunité pour amplifier leur action en la matière. En parallèle, nous devons affirmer de nouvelles ambitions et aller beaucoup plus loin. Les aires protégées ne permettront pas seules d'enrayer la perte de biodiversité. Le cadre européen sur la protection de la nature, prévu par le Green Deal, évolue avec le projet de règlement européen sur la restauration de la nature, qui fait actuellement l'objet d'âpres négociations au Parlement européen, après l'adoption, la semaine dernière, d'une proposition au sein du Conseil de l'Union européenne. Ce règlement marque une nouvelle étape dans la reconquête de la biodiversité, en fixant notamment des objectifs de restauration des habitats d'intérêt communautaire, dans et hors du réseau Natura 2000, ainsi que des objectifs quantitatifs sur l'ensemble des écosystèmes. Le Gouvernement soutient ce projet fortement. Il fixe comme objectif aux États membres de mettre en œuvre des mesures de restauration sur 30 % des habitats d'intérêt communautaires terrestres et marins dégradés, d'ici 2030. Nous sommes persuadés que cette ambition est salutaire.

Dès l'adoption de ce texte, nous engagerons un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des sites Natura 2000, pour identifier les secteurs à restaurer et les mesures adéquates à mettre en œuvre. Il s'agit d'être totalement cohérent avec les engagements pris sur la scène internationale par l'Europe, mais également de changer d'échelle, pour lutter contre l'érosion de la biodiversité que nous observons tous au quotidien. Le réseau Natura 2000 tisse des liens essentiels entre les responsabilités continentales et locales, entre les modèles contractuels et réglementaires, entre l'État et les collectivités, et nous devons absolument entretenir chacun de ces liens. C'est un objectif que je porte.

Je tiens vraiment à vous remercier toutes et tous pour votre engagement et votre contribution au succès de ce modèle. Je crois en cette coordination, je sais que vous y croyez aussi fortement et il faut absolument que nous puissions la pérenniser sur les territoires. Votre implication dans l'animation de ce réseau est remarquable et j'ai l'espoir qu'il nous permette de relever tous les défis. Je vous souhaite une excellente journée. Que ces ateliers soient riches d'enseignements et d'idées, que vous puissiez échanger entre tous les représentants des différents réseaux, avec les maires également, qui sont présents à distance et que je remercie pour leur intérêt pour ces ateliers et le réseau Natura 2000, qui fait partie de leur quotidien. J'étais ravie d'être parmi vous en ce début de matinée et je vous remercie.











4. TABLES RONDES

4.1. S'inspirer du réseau Natura 2000 pour une gestion durable des ressources naturelles

Dans une société en rapide mutation dans laquelle il est parfois difficile de concilier enjeux de production et de protection, le réseau Natura 2000 peut offrir aux acteurs des territoires des solutions satisfaisantes en termes de gestion durable des ressources ; l'exercice délicat étant le positionnement du curseur entre production économique et atteinte du bon état de conservation visé par les directives nature.

Des filières en lien avec l'exploitation des ressources naturelles comme le bois, les ressources halieutiques, la production agricole, la pratique de sports de nature... sont pourvoyeuses d'emplois qui structurent le tissu social des espaces ruraux et qui dépendent de l'état des écosystèmes.

Par ailleurs, la présence de nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire découle des activités humaines : la plupart des écosystèmes ont été modifiés par l'homme et hormis certains habitats pionniers ou peu accessibles, il existe très peu de milieux naturels originels en France.

Cet équilibre est néanmoins fragile et l'état de conservation de la biodiversité continue de se dégrader.

<u>Intervenants à la table ronde</u> :

Thierry DUVAL, Élu à la commune de Belles-Forêts (57), délégué au Parc naturel régional de Lorraine et administrateur au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Bertrand DELPEUCH, Conseiller municipal à la commune d'Espagnac Sainte-Eulalie (46), délégué au Parc naturel régional des Causses du Quercy

Patrice BROUHARD, Maire du Gua (17), Président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

<u>Échanges avec les intervenants</u>:

Sylvie LE CALVEZ (SLC) - Nos intervenants viennent de trois territoires extrêmement différents, avec des ressources différentes, une façon de les préserver différente et des témoignages très complémentaires. Ces territoires disposent de ressources halieutiques, de productions agricoles, de pratiques de sport nature ou encore de voies navigables. Comment concilier toutes ces ressources et la protection de l'environnement ? Quelles actions mettre en place ?

SLC - Thierry DUVAL, vous êtes élu dans la commune de Belle-Forêt, un espace avec des étangs et des forêts privées. Pouvez-vous nous présenter ce territoire ?

Thierry DUVAL (TD) - Le site Natura 2000 de Mittersheim et cornée de Ketzing est situé en Moselle-Est, pas très loin de l'Allemagne. C'est un petit











site de 1 100 hectares, qui se compose de deux entités. Une entité essentiellement forestière, avec des feuillus de plaine, mais ponctuée d'étangs, avec des étangs privés mais aussi des étangs de Voies Navigables de France qui alimentent le canal de la Sarre. Sur le site nord, les forêts publiques sont essentiellement domaniales et communales, dont celles de Belle-Forêt. Dans la partie sud, la forêt est privée, avec une grande propriété de plusieurs centaines d'hectares de forêts, d'étangs et de prairies.

Le site est désigné au titre de la directive « Habitats faune flore ». Les habitats sont surtout des hêtraies, chênaies et charmaies, avec une mousse qui est d'intérêt communautaire : le Dicrane vert. Le site abrite également des chiroptères et batraciens. La forêt est ponctuée de centaines de mares naturelles, ce qui est une richesse intéressante. Enfin, dans les quelques milieux ouverts, le site abrite des insectes patrimoniaux et sur les vieux arbres, le lucane cerf-volant.

SLC- Qu'avez-vous fait en faveur des arbres sénescents, c'est-à-dire des arbres que l'on va laisser dépérir naturellement ?

TD - En étant élu du Parc naturel régional de Lorraine et président du comité de pilotage, j'ai demandé aux services du Parc s'il était possible de préserver durablement ces arbres sénescents. J'ai laissé ensuite la main aux services du Parc, qui ont inventorié les arbres : les plus petits font 78 centimètres de diamètre, mais certains mesurent jusqu'à 1,30 mètre de diamètre. Les services du Parc ont rencontré ceux de Voies Navigables de France. Un contrat Natura 2000 a été signé sur une bande de 10 à 20 mètres de large, entre l'étang et la forêt domaniale riveraine et sur laquelle il n'y a pas d'activités car il est difficile de s'y promener.

SLC - Depuis combien de temps avez-vous signé cet accord avec Voies Navigables de France ? Est-ce que des résultats sont déjà visibles ?

TD – L'accord est signé depuis deux ans. Il est encore trop tôt pour voir les résultats mais avec Natura 2000, on maintient la situation durablement. Les contrats sont passés pour trente ans, mais au vu d'absence d'enjeux, je pense que dans trente ans, cette opération sera reconduite. Tout le monde y est gagnant.

SLC - Est-ce que cette initiative est transposable à d'autres territoires ?

- TD Nous essayons, avec l'équipe du Parc et dans le territoire du Parc, d'étendre cette mesure sur un autre étang qui appartient à VNF et qui n'est pas en Natura 2000. Nous allons travailler avec la Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud, qui est très active en termes d'environnement, pour essayer de trouver une solution d'indemnisation financière de VNF, dans ce même cadre.
- SLC Bertrand DELPEUCH, vous êtes ingénieur agronome et vous avez travaillé à la Commission Européenne à la mise en place des zonages Natura 2000. Aujourd'hui, vous êtes conseiller municipal à Espagnac-Sainte-Eulalie, dans le Lot, dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy, et président du Copil « Basse Vallée du Célé ».
- SLC Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez réintroduit une activité d'élevage sur votre territoire dans le cadre de Natura 2000 et, quels ont été les impacts positifs ?











Bertrand DELPEUCH (BD) - Le site de la Basse Vallée du Célé est une entaille de 40 km de long, avec une rivière qui traverse un plateau calcaire. Sur le plateau calcaire, l'élevage continue à être encore bien présent, avec une race locale de brebis, la caussenarde, et au fond de la vallée, les quelques parcelles qui peuvent être soit fauchées, soit cultivées, le sont. L'enjeu porte sur tous les flancs, qui peuvent être des falaises, avec des habitats rocheux intéressants et des habitats prioritaires au sens de Natura 2000. Il s'agit d'une bande d'environ 2 km de long, sur laquelle l'enjeu est de maintenir une activité pastorale. Au XIXème siècle, quand la densité de population était forte et l'agriculture l'activité principale, celle-ci occupait pratiquement toutes ces terres. Nous comptons aujourd'hui dix habitants au km² et le dernier agriculteur sur notre commune a pris sa retraite. Ce site a été désigné, au titre de Natura 2000 pour des habitats rocheux abritant des espèces patrimoniales, comme les chauves-souris. Il a aussi été désigné pour des landes à buis, à genévriers et pour des pelouses sèches. Ce type de milieu est absolument lié à une activité pastorale. Sans pastoralisme, ces milieux se ferment, ce qui est dommage pour la biodiversité et ce qui crée un risque d'incendie, de plus en plus important dans le conscient des habitants. D'où cette idée : en l'absence d'agriculteurs, qu'est-ce que l'on fait ?

Il y a quelques années, notre commune avait reçu un prix Natura 2000, pour une expérience pilote, avec une activité d'élevage liée à une auberge paysanne, mais avec le départ du gestionnaire, l'activité s'est arrêtée. Depuis une quinzaine d'années, à l'initiative notamment d'Isabelle Lapèze, la technicienne qui suit cette opération, le Département du Lot a développé des associations foncières pastorales, des AFP. En résumé, une AFP est comparable à un syndicat de copropriétaires d'une résidence. Des propriétaires terriens créent une association et en confient la gestion au CA de l'AFP, qui contractualise ensuite avec quelqu'un pour la gérer. Comme le Département du Lot avait cette expérience, il a contacté notre commune car il savait que nous avions cette volonté de gérer notre territoire, mais que nous n'avions plus d'éleveur.

Nous avons donc créé une association foncière pastorale, avec environ 80 propriétaires, certains sur de très grandes parcelles, d'autres sur des toutes petites parcelles dont ils ne savaient même plus où elles étaient. Le prix moyen de la location est de cinq euros l'hectare et l'impôt foncier doit être autour d'un euro. Ces terres n'ont pas d'intérêt pour un propriétaire, qui peut donc les abandonner. Nous avons créé cette association et nous avons écrit à tous les propriétaires en leur demandant s'ils seraient d'accord pour accueillir, en hiver, un troupeau de 400 brebis qui descendrait de Corrèze. Aujourd'hui, le périmètre est de 850 hectares et 650 sont gérés collectivement par cette association.

SLC - Quelles difficultés principales avez-vous rencontrées pour la mise en œuvre de ce projet ?

BD - Je vais commencer par les facilités. Nous avons la chance que le Département se soit saisi de cet outil juridique, qu'est l'association foncière pastorale et qu'il ait une compétence en la matière. Le parc a des chargés de mission Natura 2000, mais aussi des personnes qui nous aident pour créer ce genre de structure.











Le premier inconvénient concerne les tracés qui ont été faits dans un contexte politique, il y a trente ans, où l'on essayait de contenter tout le monde. Il faut que nous puissions réfléchir aux limites des sites Natura 2000, qu'ils correspondent vraiment à la biologie des milieux et espèces et éviter qu'ils passent au milieu des parcelles. Il s'agit d'une première possibilité d'amélioration.

La deuxième possibilité d'amélioration est également importante. On ne peut pas inciter ou convaincre un agriculteur ou un éleveur de travailler avec Natura 2000, quand il ne sait pas encore quelle sera sa mesure dans deux ans. On ne peut pas convaincre des élus s'ils pensent que le chargé de mission sera différent dans deux ans. Le manque de perspective de temps limite aujourd'hui, à mon sens, le développement de Natura 2000, en France. Il faudra dix ans pour voir vraiment l'effet bénéfique d'avoir pâturé avec ce troupeau. Les sphères de l'État et d'ailleurs doivent concevoir des systèmes de financements qui ne soient pas un appel à projets annuel ou tous les deux ans. Ni les chargés de mission, qui effectuent un travail de terrain extraordinaire, ni les agriculteurs ni les élus ne peuvent travailler sur la biodiversité, avec un point d'interrogation sur ce qu'ils feront encore dans trois ans.

SLC - Patrice BROUHARD, vous êtes maire du Gua, en Charente-Maritime, président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes. Vous avez signé un grand nombre de chartes avec les agriculteurs, ce qui est assez rare. Vous avez également créé une association pastorale pour remettre des vaches et avez créé une marque viande pour redonner de la valeur économique, dans un moment où l'élevage peut être parfois un peu controversé.

SLC - Pouvez-vous nous expliquer comment cela s'est mis en place?

Patrice BROUHARD (PB) - Notre site Natura 2000 représente 40 000 hectares avec des secteurs nationalement connus comme Marennes-Oléron pour les huîtres, l'Oléron, le marais de Brouage ou le marais de la Seudre. La problématique du site concerne la déprise : l'ostréiculture est une richesse, mais les producteurs s'approchent de plus en plus de la mer. A l'époque, l'eau arrivait jusqu'à Brouage ; aujourd'hui, elle est à plus de cinq kilomètres, laissant derrière elle des marais salants. Le pastoralisme fait souvent penser à la montagne, mais nous l'avons également introduit dans les marais salants afin de répondre au problème de la déprise. De plus, le Conservatoire du littoral nous accompagne pour racheter les terrains abandonnés. Ils sont ensuite remis soit à la vente, soit à la location. Nous sommes ainsi en train de réembellir et de réintéresser cette partie du territoire.

Les réseaux hydrauliques créent une barrière naturelle pour l'élevage et permettent de ne pas installer de clôtures. Sur notre territoire, nous avons des cours d'eau et des fleuves : la Charente, la Seudre et la Gironde. Ces endroits sont emblématiques pour la biodiversité et demandent une gestion de l'eau qui nécessite de réunir tous les acteurs dont les deux syndicats de marais, pour travailler ensemble.

Les contrats que nous signons avec les agriculteurs nous permettent de leur expliquer les bonnes pratiques.











SLC - Avez-vous des partenariats en amont de la signature de ces chartes avec la chambre d'agriculture ou d'autres acteurs pour les faciliter ?

PB - Nous avons signé des conventions avec la SAFER, qui gère aujourd'hui les terrains, ce qui permet d'avoir une meilleure cohésion avec les agriculteurs et nous sommes en relation permanente avec la chambre d'agriculture.

SLC – Qu'est-ce qu'a permis Natura 2000 et quelles problématiques avezvous rencontrées dans la mise en œuvre de ces expériences ?

PB – Natura 2000 est un outil. Dans les métiers de la restauration, dans les années 90, on a sorti la méthode HACCP qui consiste à écrire ce que l'on fait et à faire ce que l'on écrit. Il en est de même avec Natura 2000.

Aujourd'hui, la transition écologique est très importante pour répondre au problème de l'eau et au réchauffement climatique. Nous ne sommes pas encore touchés par les incendies mais nous sommes en revanche touchés par la sécheresse qui impacte l'ostréiculture et l'élevage. De plus, avec l'augmentation du niveau de l'eau, les modifications du trait de côte risquent de nous poser un problème.

Échanges avec les participants :

Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseillère régionale - Je voulais intervenir en tant que présidente du Parc naturel régional de Camargue. L'élevage n'a jamais quitté les terrains de Camargue. Cependant, quand des terrains sont rachetés par le Conservatoire du littoral ou quand certains propriétaires cessent de les mettre à disposition des éleveurs, nous constatons, comme vous, la fermeture des milieux, la montée du sel, etc. De la même manière, la Camargue est magnifique, mais n'est pas naturelle. C'est un paysage quasiment entièrement dessiné par les activités de l'Homme, le sel, l'élevage, la riziculture, etc. Il y a toujours un équilibre à trouver entre les deux. Natura 2000 a un rôle particulièrement attendu sur notre territoire avec la mise en place des mesures agroenvironnementales et climatiques. Les agriculteurs et les riziculteurs ont besoin de cet accompagnement pour reprendre des pratiques qui sont plus respectueuses de l'environnement et qui permettent de garder cet équilibre entre la poursuite des activités agricoles, d'élevage ou autres, et le maintien d'un bon niveau de qualité des milieux naturels. Il s'agit notamment de replanter des haies, de bien entretenir les canaux, d'avoir des pratiques d'entretien qui permettent d'avoir un bon équilibre général. Les chargés de mission Natura 2000 font cet accompagnement des agriculteurs, qui sont très contents de ces très bons échanges. C'est un apport important du parc naturel régional vers les acteurs du territoire. Je serai très contente de venir voir ce que vous faites sur votre territoire, Monsieur Brouhard et de faire un échange.

PB - Nous avons créé aussi, depuis un certain temps, un forum des marais où sont réunis tous les acteurs, ostréiculteurs, agriculteurs, élus, citoyens, chasseurs, pêcheurs... Que ce soit le tourisme, les chasseurs ou les agriculteurs, chacun a son rôle à jouer.











Belaïde BEDREDDINE, Adjoint au maire de Montreuil (93), Vice-Président en charge de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement au Conseil Départemental Seine-Saint-Denis - Comment trouver un équilibre entre le maintien de la biomasse et le risque incendie ?

TD - Sur le site de Mittersheim Ketzing, la problématique ne se pose pas parce qu'il est en bordure d'étang. Bien que des incendies commencent à toucher les Vosges, en Lorraine, les forêts de plaine ne sont pas trop concernées. Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine achète beaucoup d'étangs. Je crois qu'il est maintenant l'un des plus gros propriétaires d'étangs en France, avec un soutien très important de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et dans une moindre mesure des deux autres agences de l'eau. L'agence Rhin-Meuse inscrit désormais, dans le fléchage des financements, la lutte contre les incendies. Les étangs qui sont achetés jouent aussi un rôle de réservoirs. Cette démarche est en train d'évoluer. Dans les Vosges du Nord, où beaucoup d'étangs étaient créés historiquement, plus ou moins légalement, nous avons connu une vague d'effacement des étangs, engendrant des conflits avec les propriétaires. Quand ils demandaient le renouvellement de leur autorisation, l'administration disait qu'il fallait les effacer. Maintenant, l'administration, réfléchit à leur conservation pour réserve d'incendie. La problématique est en train d'évoluer et je pense que dans les prochaines années, des idées vont aboutir et des vocations vont changer.

SLC - Est-ce que vous rencontrez des difficultés sur le terrain en termes de financements et de complexités administratives ?

PB - Le fait que notre territoire soit entre terre et mer est à la fois une richesse et une complexité. Nous avons deux techniciennes très compétentes sur le territoire. Il n'est pas facile de faire accepter aux professionnels et aux acteurs de terrain de signer une charte ou une convention Natura 2000. En tant qu'élus, nous voulons favoriser les propriétaires à disposer de terrains beaucoup plus fonctionnels. La démarche est très complexe et les gens veulent parfois abandonner. Il serait intéressant de trouver des pistes d'amélioration en la matière, ainsi que des financements un peu plus importants pour motiver davantage.

BD - C'est aussi l'intérêt d'une structure collective telle qu'une association foncière pastorale. Elle permet de signer un seul contrat avec plusieurs éleveurs.

Jean-Luc BLAISE, Maire de Mantet (66), Vice-Président du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Président de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, élu porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 - Sur notre territoire, les AFP sont très développées et j'invite tout le monde à réfléchir à leur création parce qu'elles sont un outil extrêmement important de gestion de nos territoires ruraux. Chez nous, un arrêté préfectoral les valide, en fixe la durée et les conditions. Le taux de paiement du loyer est fixé aussi, tous les ans, par un arrêté. Dans notre département, ils se sont structurés avec une association départementale des AFPGP, qui fait le relais avec beaucoup de structures, notamment avec les Chambres, et dont le président est d'ailleurs l'un des vice-présidents du Parc des Pyrénées catalanes.











Raphaëlle SOLÈ, Animatrice d'une ZSC en Seine-et-Marne - Pour combien de temps les agriculteurs sont engagés dans l'AFP ? Est-ce qu'il y a des risques d'arrêt ?

BD - Nous travaillons sur une perspective de long terme. Pour les éleveurs, c'est un choix et un investissement économique. Leur système d'élevage est en train de se baser autour de cette démarche et ils l'envisagent donc à long terme. Le court terme n'aurait pas d'intérêt pour eux. Les brebis viennent d'une zone granitique et arrivent sur une zone calcaire, avec une végétation qu'elles ne connaissent pas. La première année, les éleveurs étaient très inquiets. Est-ce qu'elles vont trouver assez à manger? Est-ce qu'elles vont s'habituer à cette végétation? La troisième année, le berger me disait qu'il voyait maintenant les vieilles brebis apprendre aux jeunes à manger sur notre territoire, à reconnaître les plantes intéressantes Le système est pensé sur du long terme, aussi bien du côté des propriétaires que du côté des éleveurs. Le seul élément potentiellement non connu à long terme concerne l'engagement des pouvoirs publics et les budgets. Si nous demandions aux éleveurs de signer une MAEC, ils la signeraient tout de suite. Les éleveurs, les élus et l'animatrice du parc seraient tous contents qu'un contrat soit garanti sur dix ans, avec des financements.

Charlotte GIORDANO, CPIE des Boucles de la Marne, animatrice Natura 2000 – M. Brouhard, vous disiez qu'au début, vous aviez été très réticent à Natura 2000. Concrètement, qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis? Quels conseils pouvez-vous donner aux animateurs Natura 2000 pour faire adhérer les élus à cette démarche et aux projets?

PB - J'ai toujours été proche de la nature parce que mon père travaillait de manière très naturelle. Nos parcours peuvent être atypiques ou différents, mais nous revenons toujours à nos bases. Les bases, pour moi, sont la nature. Pour faire de la sensibilisation auprès des propriétaires, il faut se mettre à leur hauteur et les écouter. Nous avons fait un parlement du marais et nous faisons aussi des réunions régulières pour échanger. Le rôle du maire est d'écouter ses administrés. Il faut également être accompagné de personnes de terrain impliquées et savoir les choisir. Jean-Marie Gillardeau m'a donné l'envie de défendre encore plus le territoire. Aujourd'hui, la transition écologique est très large et je pense que l'on peut faire changer les opinions. Il reste encore quelques irréductibles et nous prenons des coups, mais ce n'est pas grave.

BD - En tant qu'élus, sommes-nous simplement porte-parole de chacune des catégories qui râle? Est-ce que nous essayons plutôt de faire une synthèse et de prendre en compte la biodiversité, l'économie locale, le maintien de l'agriculture? Quand Natura 2000 s'est mis en place au niveau européen, notamment en France, les élus étaient chacun le porte-parole de la communauté qui râlait le plus sur leur territoire. Il n'y avait pas d'anticipation. Je suis heureux de ce que dit Monsieur Brouhard. Il y a 25 ans, nous étions interdits de séjour sur le territoire. La préfecture arrêtait notre voiture 100 mètres avant la parcelle qui était drainée. C'était l'une des zones les plus conflictuelles de France. Il est intéressant de constater, avec les témoignages, que Natura 2000 est aujourd'hui intégré dans un ensemble. Les élus doivent prendre en compte l'incendie, les consommateurs qui veulent une nourriture de qualité, les intervenants économiques qui veulent des produits locaux et non pas issus de la











mondialisation. Natura 2000 arrive à faire cette tendance. Il y a 25 ans, l'objectif dominant était de limiter le plus possible les surfaces déclarées en France. Les responsables agricoles n'en voulaient pas. Aujourd'hui, notamment dans des zones peu intensives comme les nôtres, ils demandent quand le territoire va s'agrandir et souhaitent être en zone Natura 2000. Nous essayions de l'expliquer, il y a 25 ans, sans trop de succès, mais le témoignage que vous avez donné est un magnifique exemple d'évolution qui donne espoir pour les 25 prochaines années.

Soline ARCHAMBAULT, Directrice du Réseau des Grands Sites de France - Quel lien faites-vous entre Natura 2000 et la préservation de vos paysages ?

BD - Je pense que cette notion est assez ambivalente. Nous avons affiché, dans la salle des fêtes de la commune, une grande photo de la commune en 1930. Le paysage était très différent de celui d'aujourd'hui parce qu'il y avait des animaux dans le village et des pelouses. Aujourd'hui, ce sont des forêts et certains, notamment les nouveaux arrivants, trouvent ces forêts très jolies. Ceux qui sont là depuis plus longtemps se souviennent qu'ils y allaient avec leurs bêtes, avec leurs parents ou seuls, plus jeunes. Cette notion est ambivalente. Dans des régions agronomiquement pauvres comme les nôtres, des débats font jour sur l'implantation de parcs photovoltaïques au sol. Quel est le paysage auquel on se réfère? Celui d'aujourd'hui ou celui de nos parents? Le paysage est pour nous un outil de discussion, qui doit prendre en compte plusieurs éléments. Nous allons essayer d'éviter de ne nous référer qu'au paysage d'aujourd'hui et montrer que ce paysage évolue avec les sociétés.

PB - Notre territoire a été également énormément bouleversé. Sur notre territoire de Brouage, nous avons travaillé avec des architectes paysagistes, en lien avec les Grands sites, de façon à témoigner de la manière dont a été façonné le marais par l'homme, pour éviter que l'on continue aujourd'hui à faire tout et n'importe quoi, comme des coupes de bois ou des cultures de maïs. Nous avons fait une photographie du paysage pour montrer son évolution et alerter sur le changement climatique et la protection de l'environnement.

TD - Le paysage, pour notre territoire, n'est pas l'élément déterminant. Nous avons des étangs et des forêts. Le paysage est construit et n'est pas menacé. Le Parc naturel régional de Lorraine anime la partie paysagère et conduit de nombreuses actions, comme des plantations et l'entretien des haies. Les techniciens Natura 2000 sont sur le terrain et sont connus du monde agricole. Quand ils rencontrent les exploitants agricoles pour faire un projet de plantation, le message passe parce ils sont connus et sont présents sur le territoire du parc de Lorraine. Refaire un paysage est un message qui passe plus facilement. Il y a 15 ou 20 ans, j'ai travaillé sur les aménagements fonciers et il était difficile de convaincre de planter des haies. Maintenant, nous avons une écoute du monde agricole.











4.2. S'inspirer du réseau Natura 2000 pour lutter contre les effets du changement climatique

Les sites Natura 2000 apportent des solutions naturelles pour atténuer le changement climatique et s'y s'adapter (UNEP, 2009 ; WWF, 2010).

Ils peuvent ainsi contribuer à gérer le changement climatique en :

- Fournissant une capacité naturelle de stockage pour le carbone. Les activités de restauration de différents types d'habitats conduisent par exemple à davantage de captage et à moins d'émission de CO2.
- Réduisant les risques d'évènements extrêmes et leurs conséquences. La gestion naturelle de forêts avec une grande diversité d'espèces et de structures d'âges peut diminuer les conséquences des feux; les rivières qui forment des méandres de façon naturelle et qui comportent des plaines inondables fonctionnelles, peuvent quant à elles protéger les populations humaines face aux crues subites.

De plus, des réseaux d'aires protégées en bon état peuvent être des atouts pour la résilience des territoires face aux crises climatiques :

- En agissant directement sur la santé de façon préventive et curative par la qualité de leurs milieux naturels ;
- En participant à leur attractivité notamment par la qualité de leurs paysages.

Les témoignages apportés lors de cette table ronde s'attacheront à prouver que les sites Natura 2000 peuvent être gérés de manière à accroitre leur rôle dans la lutte contre le changement climatique tout en visant l'atteinte des objectifs du réseau Natura 2000.

Intervenants à la table ronde :

Gwendoline CHAUDOIR, Maire de Portiragnes (34), Vice-Présidente de l'Agglomération Héraut Méditerranée à la Transition Écologique et GEMAPI

Isabelle DUBOIS, Adjointe au maire de Villars-les-Dombes (01), Présidente de la Communauté de communes de la Dombes

Belaïde BEDREDDINE, Adjoint au maire de Montreuil (93), Vice- Président en charge de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement au Conseil départemental Seine-Saint-Denis

Échanges avec les intervenants:

SLC - Gwendoline CHADOIR, quelle est la situation sur votre territoire, en matière de montée des eaux et risques de submersion ?

Gwendoline CHAUDOIR (GC) - Le site Natura 2000 du Bagnas est situé sur l'agglomération Hérault Méditerranée, qui regroupe une vingtaine de communes entre Agde, le Cap d'Agde et Marseillan. C'est un territoire lagunaire, avec une réserve nationale, qui est née d'une très forte mobilisation citoyenne, il y a plus de 40 ans. Ce site est classé Natura 2000 depuis 2004, pour les directives oiseaux et habitats. C'est un écrin de











nature absolument exceptionnel, qui connaît plusieurs difficultés, notamment la surfréquentation touristique limitrophe au site. Celui-ci est géré, depuis les origines, par l'ADENA qui est accompagnée de cogestionnaires dont l'Agglomération Hérault Méditerranée. Je suis présidente du COPIL Natura 2000 et vice-présidente à la transition écologique et à la GEMAPI. Sur notre territoire, nous avons en gestion 11 sites Natura 2000 dont un grand nombre se trouve sur les terrains du Conservatoire du littoral.

L'ADENA a répondu à l'appel à projets Life Natur'Adapt, porté par RNF, qui nous a permis de faire un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité sur la mosaïque de paysages et de milieux présente dans le site, au regard du changement climatique. Les problématiques mises en avant sont la submersion marine, l'érosion du trait de côte, mais aussi la sécheresse et la gestion hydraulique. Une étude du BRGM, qui date de 2021, montre que la plupart de cette zone lagunaire pourrait être complètement en eau marine, c'est-à-dire en eau salée, entre 2030 et 2050. Cet appel à projets Life Natur'Adapt est un test de méthodologie pour voir comment nous pouvons amender notre plan de gestion, au regard du changement climatique. À l'issue de ce programme, nous avons édité une grille d'évaluation, avec tous les enjeux et avons essayé de voir quelles actions pourraient être menées pour continuer à maintenir les fonctionnalités du site.

SLC - Qu'avez-vous modifié à la suite de ce diagnostic?

GC - Nous avons modifié notre plan de gestion, avec une action très forte sur le suivi hydrologique avec des propositions d'actions, comme des règlements de l'eau, etc. Beaucoup d'études et de suivi vont être menés et ne l'auraient peut-être pas été, en particulier sur les biseaux salés.

Un autre point important est sorti de cette étude : il sera peut-être nécessaire d'abandonner des secteurs, parce que nous ne pourrons pas les maintenir, et donc de trouver des zones de repli. On en parle beaucoup, sur nos littoraux, au regard de l'érosion du trait de côte pour les populations, avec les recompositions spatiales, etc. La réflexion se fait aussi dans le cadre du projet « roselières d'Occitanie » pour voir comment, à un certain moment, nous pourrions être amenés à délocaliser des roselières. L'une des actions phares est la maîtrise foncière, en identifiant des périmètres qui seraient propices. Enfin, le plan d'action prévoit aussi d'élargir le périmètre de la réserve, sur des zones qui pourraient, dans le futur, maintenir des corridors, la trame turquoise et permettre aux espèces de migrer sur des secteurs qui pourraient encore être propices.

SLC - À quel terme imaginez-vous ce repli de la roselière, sachant que les rapports du GIEC évoluent en permanence et que la situation s'aggrave ?

GC - C'est très hypothétique et nous n'avons aucun élément tangible sûr et certain. La démarche s'inscrit dans le moyen terme. En parallèle, nous sommes très attachés à la communication et à la sensibilisation. Dans le cadre de la réserve, nous sommes en train de réhabiliter des bâtiments du Conservatoire du littoral, qui seront inaugurés au mois de décembre, pour offrir aux scientifiques et aux animateurs nature un lieu dédié à l'accueil des scolaires et des jeunes pour leur présenter ce milieu.











SLC - Isabelle DUBOIS, votre territoire compte de nombreux étangs, qui abritent notamment 250 espèces d'oiseaux et des libellules. Certains de ces étangs s'assèchent et les pisciculteurs ont dû en sacrifier quelques-uns. Quelles actions menez-vous en lien avec Natura 2000 ?

Isabelle Dubois (ID) - Je suis présidente du Copil Natura 2000 dans la Dombes, qui regroupe 67 communes et 7 Communautés de communes, sur une surface de 47 600 hectares. La Dombes se trouve au nord de Lyon. C'est un plateau d'environ 100 000 hectares qui se trouve entre la vallée du Rhône, la vallée de la Saône et la rivière de l'Ain. La particularité de notre territoire tient en ses étangs, qui ont été entièrement façonnés par les moines, il y a 700 ans. Nous avons entre 1 000 et 1 300 étangs, avec 10 000 à 12 000 hectares d'eau. La Communauté de communes, qui porte Natura 2000, porte également le plan de gestion de l'eau, ce qui va nous permettre de comprendre comment fonctionne notre système hydrique et plus précisément les cailloutis de la Dombes.

Nous sommes en alerte sécheresse depuis le printemps de l'année dernière et depuis ce printemps, nous sommes en alerte renforcée. L'alimentation en eau potable est devenue un sujet majeur et malheureusement, nous voyons de plus en plus les étangs se vider. L'eau s'évapore à grande vitesse et nous avons énormément de vent, ce qui assèche également les étangs. Les propriétaires en sont venus à en sacrifier certains pour sauvegarder la pisciculture qui est l'activité principale de notre territoire avec la carpe comme produit principal. Cette sécheresse est vraiment une problématique très importante.

SLC – Avez-vous mis en place des actions concrètes après la réalisation du diagnostic sur le fonctionnement hydrique des étangs ?

ID - Les étangs, qui appartiennent à des propriétaires privés, se remplissent uniquement par l'eau de pluie. Aujourd'hui, nous n'avons pas de levier pour faire pleuvoir, mais nous essayons de travailler sur les chaînes d'étangs. Nous réunissons les propriétaires mais également les pisciculteurs, les chasseurs... pour essayer d'aller dans le même sens. La Communauté de communes de la Dombes a également acquis, en 2020, un tènement. Nous avons un espace naturel sensible, un étang et à proximité, 6,5 hectares de terre. Nous avons fait des plates-bandes de 6 000 m² pour permettre à des agriculteurs de tester de nouvelles cultures et pratiques en grandeur nature, sans impacter leurs propriétés. Sur cette parcelle, nous avons récolté 700 kilos de lentilles de la Dombes que nous avons distribuées dans nos cantines scolaires. D'ailleurs, nous devrions être primés, au prochain trophée des territoires, sur cette action.

SLC - Avez-vous trouvé des leviers et des pistes d'action pour motiver les propriétaires ?

ID - Nous en sommes aux prémices. La validation de notre Docob a permis d'insuffler une nouvelle dynamique. Nous avons aussi été labellisés Ramsar et nous préparons une candidature pour un projet Life. La Communauté de communes porte également les MAEC et les PSE. Nous avons ainsi pu intégrer les pisciculteurs dans ces PSE, ce qui est une particularité de notre territoire.











SLC - Belaïde BEDREDDINE, vous êtes Vice-Président en charge de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, adjoint au maire de Montreuil et vous vous occupez du site Natura 2000 de la Seine Saint-Denis. Pouvez-vous nous présenter sa particularité ?

Belaïde BEDREDDINE (BB) - La zone Natura 2000 comprend 15 sites dont 7 parcs départementaux ainsi que des espaces qui appartiennent aux communes, aux EPT ou parfois même à des propriétaires privés. En 1950, quand le département de la Seine-Saint-Denis a été créé, il comptait 70 cm² d'espaces verts par habitant et aucun parc départemental. Le premier parc départemental que nous avons fait est le parc Georges-Valbon de 410 ha, qui est le troisième espace vert en Île-de-France. Nous avons fait un multisites qui représente environ 1 130 hectares en Natura 2000, avec dix millions de visiteurs par an. Le site a été classé en 2006, c'est-à-dire 30 ou 40 ans après le début de la création de ces parcs, qui étaient des zones industrielles, des friches et qui se sont financées en accueillant tous les remblais de l'Île-de-France. Ce multi-sites est intéressant parce qu'il protège 12 espèces d'oiseaux et environ 2 600 espèces.

SLC - Comment imaginez-vous relier ces différents secteurs entre eux ?

BB - Avec l'urbanisation, le risque est de faire des îlots complètement hermétiques qui ont du mal à communiquer les uns avec les autres. Il faut que les parcs puissent échanger entre eux. Les EPT commencent à avoir des projets. L'EPT Est Ensemble a par exemple un projet de 26 km de voies désimperméabilisées, avec des noues et une circulation douce qui passera par tous les parcs de l'Est parisien.

Le long des voies départementales, nous plantons des arbres de dizaines d'essences différentes qui résistent aux maladies et vieillissent de façon différente. L'objectif est de construire pour l'avenir, pour 150 ans ou 200 ans, que les arbres ne soient pas abattus à un âge relativement jeune parce qu'ils ont été mal plantés ou mal protégés.

Autre exemple : nous avons lancé « les cours oasis » dans les collèges. Les cours des 130 collèges que nous allons désimperméabiliser représenteront 30 à 40 hectares d'espaces verts supplémentaires. Ils seront des relais supplémentaires à la biodiversité de notre site Natura 2000.

SLC – Comment gérez-vous la fréquentation importante du site Natura 2000 ?

BB - Nous avons travaillé la façon dont les habitants sont accueillis. Nous n'avons plus de gardes dans nos parcs, mais des éco-gardes. Ils ont une formation à l'environnement, à l'écologie et à la reconnaissance des oiseaux. Leur objectif est de parler avec les visiteurs sur les pratiques à éviter. Nous travaillons vraiment sur l'éducation. Comme le Département a la responsabilité des collèges, nous avons créé des programmes de découverte de la biodiversité, avec tous les collèges de Seine-Saint-Denis, qui envoient des classes dans nos parcs départementaux apprendre à reconnaître les plantes sauvages et celles qui peuvent nourrir. Il est important d'apporter aux enfants cette culture de l'environnement.











Échanges avec les participants :

Claude BOSSERELLE, Maire de la commune d'Hageville - Ma question s'adresse à Madame la Maire de Villars-les-Dombes. Comment gérez-vous cette exploitation halieutique, en tant que Natura 2000 ? Est-ce qu'il y a des prescriptions particulières puisque la plupart de ces étangs sont privés ? Comment intervenez-vous ?

ID - Au travers de Natura 2000, nous essayons d'avoir une concertation forte entre les acteurs. Il existe aussi un syndicat des étangs et une association de promotion du poisson de la Dombes. Tous ces acteurs arrivent à échanger, mais c'est une réelle difficulté. Les chaînes d'étangs n'appartiennent pas au même propriétaire et s'ils n'arrivent pas à se parler, la situation sera très compliquée. Malheureusement, Natura 2000 ne dispose pas de levier en la matière, si ce n'est être présent dans la concertation et apporter une connaissance.

Un intervenant (tchat) - Quels sont les moyens alloués pour entretenir les arbres en Seine-Saint-Denis ?

BB - Nous avons choisi de ne plus planter d'arbres qui seront taillés et élagués. Nous ne voulons faire que du port libre. Les élagages rideaux correspondent à une autre histoire de notre pays, à une époque où l'on voulait faire des jardins à la française dans nos rues. Aujourd'hui, nous faisons du port libre et plantons des essences plus résistantes. Ils sont arrosés pendant trois ans après leur plantation. L'objectif est de faire des noues et des fosses suffisamment grandes pour que les pluies puissent les alimenter. Nous avons également créé des postes au Département avec notamment une personne dédiée à la gestion des alignements d'arbres.

David POMMIER, Maire de Villeneuve (01) - Je suis maire de Villeneuve, une petite commune dans l'Ain, en limite Dombes Val de Saône, d'une surface de 2 600 hectares dont 2 000 hectares cultivables et dont les deuxtiers en Natura 2000. Je suis vice-président à la GEMAPI sur la Communauté de communes qui touche celle d'Isabelle Dubois, la Dombes, où je m'occupe de la gestion des milieux aquatiques et l'on restaure des zones humides avec de la ripisylve et de la continuité écologique. J'ai la chance aussi d'être éleveur laitier et passionné par ce métier. Je pense que depuis la PAC, nous avons perdu le bon sens en agriculture. On est parti sur une industrialisation tellement forte, tellement poussée que sur une région comme la Dombes, on a soutenu une politique agricole commune européenne qui a occulté les prairies et les élevages. Ce n'est pas trop tard. Je suis content de voir Isabelle Dubois aujourd'hui, parce que la Communauté de communes de la Dombes effectue un travail remarquable. Elle en a pris les manettes depuis trois ans et en 28 ans d'engagement public, je n'ai jamais vu une telle passion ni un tel engagement.

Un intervenant (tchat) - Comment est reçu le discours du déplacement des milieux naturels qui suppose une concurrence avec le développement urbain ? Est-ce que des arbitrages sont d'ores et déjà pris ?

GC - Nous sommes au début de la démarche. Pour autant, ces secteurs n'ont pas vocation à être urbanisés. Il y a quand même une zone tampon autour, avec de l'agriculture. Le site Natura 2000 est plus grand que la réserve naturelle. Pour l'instant, nous n'en sommes pas encore à la











communication auprès du public. C'est vraiment une stratégie interne de gestionnaires pour les années à venir. L'information viendra par la suite.

Anne CLAUDIUS-PETIT - Sur le Bagnas, est-ce que vous n'avez pas trop de difficultés à faire partager le diagnostic très poussé sorti du projet Life, à le faire comprendre et accepter des élus et des acteurs? Nous rencontrons cette problématique en Camargue. De très nombreux sujets sortent, mais un peu dans tous les sens, notamment avec des projets d'endiguement du Rhône, pour répondre aux craintes d'inondations et de trait de côte. Nous réfléchissons, avec le directeur, sur la manière dont nous pouvons communiquer pour que tout le monde s'approprie le diagnostic, pour ensuite agir. Le diagnostic n'est pas forcément évident à partager.

GC - Nous ne le partageons pas encore avec la population, mais avec les gestionnaires, l'agglomération, les communes, les villes d'Agde et de Marseillan qui participent au Copil, nous avons une communication assez fluide. Je vous avoue que ce partage s'avère plus difficile sur un territoire en proie à l'érosion du trait de côte, où se pose la problématique socio-économique des activités et des biens à relocaliser sur des zones moins impactées. Dans le cadre du projet roselière, on nous a dit qu'il faudrait déplacer les roselières. Les roselières ont la chance d'être dans des zones plutôt en arrière, inondables, avec une topographie beaucoup plus basse, où elles ne risquent pas de prendre la place d'autres possibles relocalisations.

SLC - Comment est perçu ce diagnostic? Est-ce qu'il fait peur? Au contraire, est-ce qu'il générerait des idées?

GC - Dans le compte rendu du diagnostic, le mot « éco-anxiété » est ressorti. Le diagnostic fait peur aux gestionnaires. Ils se demandent s'ils seront en mesure d'agir ou s'ils seront impuissants face à l'inéluctable. L'Homme n'aime pas trop le changement et souhaite essayer de garder à tout prix ce qui existe, mais il faut donner à boire aux populations, donner de l'eau aux agriculteurs et aux activités économiques. Nous dépendons d'autres ressources et nous ne pourrons pas maintenir ce niveau, sans impacter des ressources qui le sont déjà énormément. Il faudra préserver les milieux aquatiques de l'Hérault, du canal du Midi. Pour pouvoir maintenir en l'état actuel, il faudrait que nous puissions mener des actions hydrauliques fortes que nous ne serons peut-être pas en mesure de tenir.

4.3. S'inspirer du réseau Natura 2000 pour éduquer et sensibiliser les citoyens

La préservation du patrimoine naturel nécessite d'adapter les pratiques humaines qui l'impactent. Pour être incité à agir pour la biodiversité, chacun doit prendre conscience de sa dépendance quotidienne aux services rendus par la nature, comprendre sa fragilité et connaître les moyens de la préserver.

Les sites Natura 2000 peuvent ainsi constituer des outils pédagogiques pour expliquer aux scolaires le fonctionnement des écosystèmes, sensibiliser le grand public aux enjeux de conservation de la biodiversité et résoudre le déficit de nature chez les personnes vivant en contexte urbain.











Ils peuvent, par ailleurs, être une opportunité pour les citoyens et habitants qui souhaitent s'investir activement dans la vie des aires protégées en leur donnant un cadre approprié pour s'impliquer dans leurs territoires.

La demande sociale en activités de plein air et l'engouement des Français pour la nature peut cependant s'accompagner d'une surfréquentation de certains sites et de risques de dégradation.

L'objectif de la table ronde sera de montrer que les sites Natura 2000 sont porteurs de nombreuses initiatives pour accueillir du public dans une perspective de sensibilisation mais aussi de garantie d'une gestion équilibrée de l'espace et de ses usages et également, de faire participer les habitants à la gestion de ce patrimoine naturel commun.

Intervenants à la table ronde :

Elodie LECOINTE, Chargée de mission sensibilisation et gouvernance du LIFE Marha à l'Office français de la biodiversité

Jackie PASSET, Conseiller municipal à La Ménitré (49), élu au bureau du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Échanges avec les intervenants:

SLC - Élodie LECOINTE, pouvez-vous nous présenter l'outil Nav&Co?

Elodie LECOINTE (EL) - Nav&Co est une application mobile, qui est à destination des plaisanciers et qui a vocation à les informer sur la réglementation en mer et à les sensibiliser aux enjeux marins et à la biodiversité marine. Elle comprend deux modes : le mode navigation et le mode découverte. Cette application est portée par trois organismes publics, le service hydrographique et océanographique de la Marine, le Secrétariat d'État à la Mer et l'Office français de la Biodiversité, ce qui permet d'une part de fournir cette application de manière gratuite et d'avoir une complémentarité dans les données puisque chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Le SHOM apporte le fonds de cartes, que sont les cartes marines du SHOM et qui est un outil très apprécié des plaisanciers. Nous allons enrichir cette carte d'autres données, d'une part des données du balisage en mer, dans le mode navigation. Elles permettront à l'usager de découvrir les balises de manière interactive, avec des photos, et donc de s'imprégner et de mieux comprendre son environnement de navigation. Nous aurons aussi des alertes sur les réglementations en mer, qui permettront aux plaisanciers d'être informés en temps réel lorsqu'ils entrent dans une zone réglementée. De la même façon, nous aurons des alertes sur les aires marines protégées. Le plaisancier sera informé qu'il entre dans une aire marine protégée, lorsqu'il navigue. Dans ce mode navigation, seront intégrés également les fonds de carte des herbiers, plutôt dans un objectif de sensibilisation, pour éviter d'ancrer dans ces herbiers qui sont des habitats très sensibles.

En plus de ces données sur le balisage et la réglementation, l'application offre des informations pédagogiques sur le milieu marin et sur les bonnes pratiques que le plaisancier peut mettre en œuvre pour contribuer à sa préservation. Ces données sont fournies par l'OFB et ont été produites par l'ensemble des gestionnaires des aires marines protégées de France











métropolitaine et de Guadeloupe. Cela a permis une transmission de ces connaissances de la part des gestionnaires vers ces plaisanciers, au travers d'anecdotes, qui se présentent sous forme de petites bulles sur lesquelles le plaisancier peut venir cliquer et qui vont lui ouvrir des informations sur les espèces marines, sur les oiseaux et sur la manière de contribuer à les préserver.

SLC - Cette application a été testée en Bretagne, avant d'être généralisée tout récemment, en février de cette année. **Qu'est-ce que cet outil a permis ?**

EL - L'outil a été testé en Bretagne sur la saison 2020. C'était l'occasion de voir s'il était pertinent, s'il parlait bien aux plaisanciers et correspondait à ce qu'ils attendaient. Les retours ont été très positifs. Nous avons comptabilisé 7 000 téléchargements, ce qui est assez conséquent dans le sens où nous n'avons pas fait une communication très importante sur cette version test. Nous avons mené une enquête sur ces téléchargements et avons eu 24 répondants. Ils nous ont permis de voir que ce mode découverte était très apprécié, avec beaucoup de retours de la part des enquêtés sur une demande de plus d'anecdotes et une appréciation très positive de ces alertes réglementations. Les plaisanciers sont très en demande de ces informations, de savoir en direct quelles sont les réglementations sur leur espace de navigation. Ces retours positifs ont conduit à cette extension à l'échelle de la France métropolitaine et de la Guadeloupe.

Jean-Luc BLAISE, Maire de la commune de Mantet - Dans la réserve naturelle que je gère sur ma commune, nous avons mis en place un outil similaire pour les milieux terrestres, avec des financements européens Leader. Nous avons mis en place une application qui permet aux organisateurs de manifestations sportives, aux randonneurs ou autres, de visiter la réserve avant et de voir quelle est la réglementation, ce qu'ils peuvent y faire ou ne pas faire, les zones de quiétude, etc. Cet outil a vocation d'être démultiplié dans d'autres espaces protégés et nous sommes à disposition pour transmettre cet outil.

Michel SOMMIER directeur de la direction des Aires Protégées à l'OFB - Nous avons le projet, sur le plan national, d'une cartographie dynamique des aires protégées. Sur un smartphone, en géolocalisant, elle permettra d'identifier les aires protégées proches et ensuite, par un système de zoom, d'avoir des infos. Cet outil est assez lourd, mais il est en cours de montage.

SLC – Jackie PASSET, vous êtes sur un territoire qui est celui de la Loire et dans lequel il y a beaucoup d'activités comme la montgolfière, le kayak, le kitesurf... En zone Natura 2000, il faut absolument éduquer, sensibiliser face à ces nouveaux usages très montants sur les sports nature. Qu'est-ce que vous faites concrètement pour sensibiliser et éduquer?

Jackie PASSET (JP) - Notre rôle, à l'heure actuelle tient surtout à la sensibilisation. Le territoire s'étend des Ponts-de-Cé à Montsoreau et il a été étendu à la vallée du Thouet et aux coteaux calcaires, jusqu'à une partie de la Vienne. C'est un grand territoire de 9 400 hectares. Nous avons édité un livret des bonnes pratiques sur la Loire, avec tous les conseils pour les canoës et les bateaux. Comment peut-on naviguer ? À quelle époque ? Comment protéger ? Nous essayons également de sensibiliser tous les élus. J'ai été maire également de la commune de la Ménitré, en plein centre de











notre territoire. Il est difficile de sensibiliser tous les élus avec le renouvellement des conseils municipaux, beaucoup de jeunes ne connaissent pas cette problématique importante. Avec le parc, en plus du guide sur les bonnes pratiques, nous avons fait des fiches pour les balades en canoë, pour essayer de guider les gens. Certains louent les canoës, mais beaucoup de personnes ne les louent pas et ont leur propre matériel. Il est beaucoup plus difficile de les sensibiliser. Enfin, nous avons réalisé un set de table « l'échappée buissonnière », sur tous les oiseaux migrateurs, qui a été distribué aux restaurateurs. Nous essayons d'informer pour protéger. Nous ne sommes pas contre le tourisme, il y a une place pour tout le monde, mais il faut se concerter et discuter.

SLC - Pouvez-vous nous présenter le travail de communication réalisé avec une youtubeuse ?

JP - Il y a deux ans, Little Gypsy a fait une descente en canoë, de Chinon à Gennes, sur toute la partie Natura 2000. À chaque passage, elle expliquait ce qu'il ne faut pas faire et à quoi il faut faire attention. La vidéo a eu plus de 200 000 vues. Nous avons fait une nouvelle vidéo dernièrement et elle semble bien regardée également. Nous essayons de toucher une tranche d'âge plus jeune de 25 à 35 ans.

SLC - Pouvez-vous nous parler des ambassadeurs du parc?

JP - Nous en avons depuis des années sur notre territoire. Ils sont un levier important pour sensibiliser. Nous comptons sur eux pour faire la promotion de nos grèves et de nos oiseaux et pour surveiller les milieux.

Échanges avec les participants :

Claude BOSSERELLE, Maire de la commune d'Hageville - Je suis, depuis un an et demi, président du COPIL des étangs de la Chaussée, un étang qui est dans le département de la Meuse et je suis maire d'une commune sur laquelle se trouve une partie du site. L'une des premières choses que j'ai faites quand je suis devenu Président a été de me tourner vers la jeunesse. Avec le parc, il a été mis au point des outils pédagogiques à destination des enfants des écoles et l'un des rôles des techniciens, qui gèrent Natura avec les élus, est de rencontrer les directeurs d'école, pour venir ensuite dans les classes, expliquer le rôle de Natura 2000. En s'ouvrant à la jeunesse, qui est capable d'entraîner les parents, notre audience peut être très intéressante. Je ne nie pas toutes ces initiatives qui sont excellentes, mais il faut vraiment se tourner vers les enfants parce que la nature leur appartient derrière nous et il faut leur ouvrir les yeux dès maintenant.

JP - Je suis d'accord avec vous. D'ailleurs, les chargés de mission du parc vont dans les écoles, comme vous le faites. En début d'année, ils reçoivent un programme et les enseignants nous contactent pour faire telle ou telle action. On leur parle des oiseaux, de la nature. Je suis entièrement d'accord avec vous, il faut le faire et le parc nous aide en la matière.

Philippe GAMIN, Président du Parc naturel régional du massif des Bauges en Savoie, 1er Vice-Président de la Fédération. Je préside l'un des COPIL Natura 2000 sur mon territoire. Votre action s'inscrit dans l'état d'esprit des Parcs naturels régionaux, c'est-à-dire apporter de la connaissance, de la pédagogie plutôt que de réglementer et d'interdire. C'est de cette façon











que nous avons les meilleurs résultats. Nous le constatons depuis des années. Nous avons mis en place une application avec les parapentistes qui volent au-dessus des falaises et qui peuvent déranger des nidifications d'aigles royaux et de faucons pèlerins. Nous avons mis en place des bulles de quiétude et nous leur avons donné ces informations qu'ils mettent sur leur site et qu'ils intègrent dans leur GPS. Ils jouent vraiment le jeu, parce que ce sont des amoureux de la nature et parce que nous les avons formés à reconnaître les rapaces. Nous nous sommes investis également sur les aires de décollage et d'atterrissage, sur lesquelles nous apportons de l'information. C'est gagnant-gagnant; il faut aussi apporter quelque chose. Nous avons accueilli récemment des championnats du monde de parapente et ils ont intégré ces bulles de quiétude dans la compétition. Les compétiteurs qui rentraient dans ces bulles de quiétude prenaient une pénalité.

Parfois, pour être gagnant-gagnant, il faut un peu forcer les choses. Nous avons un autre cas, avec les agriculteurs, sur des sites Natura 2000, en alpage, où nous souhaitons maintenir des alpages ouverts pour le milieu du tétras-lyre. Les agriculteurs ont besoin de plus en plus d'espace à cause du changement climatique et de monter en altitude où il fait plus frais et où il y a plus d'herbe. Il leur faut des pistes pour monter avec une salle de traite mobile, avec un 4x4, avec un quad. Pour maintenir et retourner sur ces alpages, nous finançons une partie de la création de pistes. Cet aménagement d'infrastructures un petit peu plus lourdes est le prix à payer. C'est dans cet échange gagnant-gagnant que l'on parvient à des résultats, toujours en expliquant pourquoi on le fait, de manière qu'ils soient convaincus et que des pratiquants de sports, des agriculteurs ou tout autre néo-pratiquant, comme on le voit sur nos territoires, deviennent également des protecteurs, des ambassadeurs et prennent soin de la nature. C'est ce qui est le plus efficace, dans ce genre de démarche, à mon sens.

Un intervenant (tchat) - Est-ce qu'il est prévu que l'application de l'OFB soit traduite dans différentes langues ?

EL - Il est prévu qu'elle soit traduite en anglais mais nous ne connaissons pas encore l'échéance. En effet, nous accueillons un public important de plaisanciers anglophones, surtout en Méditerranée.

Dominique RAMBAULT, chargée de mission Natura 2000, Parc naturel régional des Causses du Quercy - Pour contribuer aux outils déployés, nous avons fourni, avec les financements Natura 2000, des livrets plastifiés, qui ont été distribués gratuitement aux loueurs de canoës. Lorsque ces loueurs fournissent le matériel, ce livret plastifié est remis et est redonné après la location par les utilisateurs. Il présente les milieux naturels du site Natura 2000, les principales espèces rencontrées et les bonnes pratiques. Du retour des loueurs, ces livrets fonctionnent très bien. Nous les remplaçons chaque année lorsque certains sont perdus, mais globalement, ils gèrent très bien leurs stocks. Un bouchon de liège permet que le livret ne coule pas.

Un intervenant (tchat) - Un témoignage du parc des Ballons des Vosges qui utilise aussi le programme Quiétude Attitude pour les fréquentations sportives. Il finance aussi des associations EDD, Éducation Développement Durable, pour sensibiliser les scolaires sur la quiétude de la faune sauvage. Cela peut être aussi une piste pour d'autres sites Natura 2000.











5. PAROLE AU GRAND TEMOIN DE LA JOURNÉE

Jérémie CRESPIN, Chargé de suivi de l'application des directives Nature par la France à la Direction générale de l'Environnement, Commission Européenne

Je vais d'abord réagir à la table ronde qui vient de se passer. L'éducation et la sensibilisation des citoyens sont des sujets très importants sur lesquels nous devons plus travailler au niveau européen, notamment avec la Direction générale Éducation et Culture. Nous devons aussi travailler plus pour inclure les jeunes dans les constructions européennes. Ils étaient très actifs dans les manifestations pour le climat, mais l'étaient un peu moins pour la biodiversité. Nous pouvons peut-être mieux les inclure.

Nous avons un nouveau visualiseur européen Natura 2000. Nous l'avons mis à jour et l'avons rendu plus facile pour le public. Je vous invite à l'utiliser pour sensibiliser sur Natura 2000.

Nous avons également réalisé un outil pour sensibiliser dans les écoles. Il est aussi valable en français et des animateurs pourraient l'utiliser pour effectuer des travaux pratiques sur la sensibilisation. Nous pouvons vous le relayer pour que dans vos réseaux, vous puissiez aussi le partager.

Je reviens sur le premier atelier concernant la gestion des ressources naturelles, qui est aussi très importante pour nous. 80 % du réseau terrestre impliquent des acteurs forestiers, agricoles ou d'autres acteurs économiques, comme nous l'avons vu dans les marais. Nous travaillons beaucoup sur l'agriculture et la forêt et les expériences de terrain nous sont aussi très utiles. L'expérience de pâturages extensifs dans le Quercy, les îlots de sénescents et les étangs en Lorraine et la gestion des marais et zones humides font référence à d'autres projets qui existent dans d'autres pays. Les Pays-Bas ont aussi beaucoup de réserves qui ont été créés sur la mer, avec des digues beaucoup plus hautes et ils rencontrent cette problématique de montée des eaux. Les Allemands travaillent beaucoup aussi sur les réseaux, les îlots de sénescents. En Pologne et en Roumanie, les forêts anciennes sont en péril, notamment cette forêt bien connue de Bialowieża en Pologne.

Je voudrais maintenant passer à la troisième table ronde sur le climat. La priorité de la Commission est le pacte vert : toutes les propositions climat ont été adoptées, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour la restauration de la nature. Au sein de l'Union européenne, nous essayons de montrer que la biodiversité est essentielle à l'adaptation au changement climatique. Nous sommes en train de faire un guide pour donner des bonnes pratiques sur l'adaptation au changement climatique. Je contacterai ma collègue pour voir si nous pouvons encore essayer inclure vos bonnes pratiques.

Souvent, en France, vous pensez que vous ne faites pas assez et que c'est mieux ailleurs. Je peux vous rassurer en disant que **la France est souvent donnée comme bon exemple**. Le meilleur exemple est déjà d'avoir ce genre de réseau en place. Il permet une expertise forte qui n'existe pas











dans tous les autres pays. Certains pays ont une approche très descendante et réglementaire d'application de Natura 2000, avec des réserves et manquent de ce réseau d'acteurs. La Pologne par exemple manque de l'appropriation des maires locaux pour mettre en œuvre Natura 2000. L'approche est très descendante. L'approche néerlandaise, l'approche flamande ou encore finlandaise sont aussi très descendantes. Ils sont plutôt pour acheter des terrains, pour mettre sous cloche et faire des actions avec des ONG plutôt que d'inclure les acteurs locaux. C'est assez différent. Certains pays ont un peu la même approche que la vôtre, mais avec beaucoup de moyens financiers. Je pense par exemple à la Bavière qui fait beaucoup avec des MAE contractuelles et énormément de financements, à l'Italie du Nord aussi, qui a beaucoup de ressources, ou la Catalogne.

Nous sommes à un moment particulier puisque c'est la dernière année de la Commission européenne et du Parlement européen. Les élections interfèrent notamment dans la discussion sur la loi de restauration de la nature. Par ailleurs, va démarrer prochainement l'évaluation à mi-parcours de la stratégie européenne pour 2030. Cette stratégie n'a jamais été aussi ambitieuse et a émis l'objectif de protéger 30 % des aires protégées et 10 % strictement.

La complétude du réseau Natura 2000 français est l'un des objectifs pour atteindre ces 30 %. La France a surtout des lacunes en mer. Malgré l'effort très important réalisé dans la grande zone au large, nous pensons qu'il faudrait encore désigner des sites. Ce sujet est en discussion avec les autorités françaises.

Après la loi de décentralisation avec les Régions, la Commission européenne a entamé un dialogue avec les Régions pour voir comment elles vont reprendre la gestion, pour notamment s'assurer que ces aires protégées ne sont pas juste protégées sur le papier, mais sont vraiment protégées sur le terrain, avec des moyens humains et des moyens financiers. Dans ce cadre, vous jouez un rôle très moteur, chers élus. Vous êtes vraiment essentiels pour porter les territoires et mettre en œuvre ces mesures de conservation. Nous vous en remercions beaucoup.

Nous devons aussi nous assurer de la mise en œuvre de l'article 6.1 de la directive habitat, sur les mesures de conservation. Il indique qu'il faudrait que ces mesures soient spécifiques aux objectifs, afin d'atteindre les objectifs de conservation et de bon état. Si vous devez réviser un Docob, nous vous incitons à faire en sorte que ces objectifs soient plus spécifiques pour savoir quel est l'état à atteindre. C'est très important aussi en termes réglementaires, puisque des études d'incidence Natura 2000 doivent prendre en compte cet objectif d'atteinte de bon état. Sans cet objectif, l'étude d'incidence ne peut pas fournir de conclusions qualitatives puisque l'on ne sait pas quel est l'objectif.

Natura 2000 n'est pas seulement du volontariat et du contractuel, le réglementaire peut être aussi utile, lorsque l'on n'arrive pas à mobiliser des moyens supplémentaires ou lorsque des habitats ou des espèces sont en danger critique. C'est l'approche française que vous avez prise. Tant que vous vous atteignez vos résultats, la Commission ne donnera pas d'avis sur cette approche, mais elle compte sur vous pour atteindre les objectifs de l'obligation de la directives 6.2 de non-détérioration des habitats et des habitats d'espèces. Elle compte sur les Régions, en tant que nouveaux











gestionnaires, sur l'OFB, pour le soutien technique, sur l'État pour faire la transition avec les Régions. L'État est toujours notre point de contact principal dans les dialogues. Il se joint au groupe d'experts nature à Bruxelles et il doit relayer les informations, mais les têtes de réseau sont aussi là pour cela.

Je voudrais terminer maintenant par la loi de restauration de la nature, qui est d'actualité. La loi de restauration de la nature est la première proposition législative depuis la directive habitat en 1992. Elle a pour objectif de protéger les sites Natura 2000, mais aussi les habitats du rapportage qui sont en dehors des sites. Vous savez que l'on rapporte tous les habitats, même ceux qui sont en dehors des sites, mais les actions fortes ne sont que dans les sites. Cette absence d'obligation en dehors des sites était assez incohérente, sachant que les habitats en dehors des sites sont utilisés pour le rapportage, pour savoir si le bon état était atteint. La loi complète donc ce volet, en dehors de Natura 2000 et donne des objectifs chiffrés, dans le temps, qui n'existaient pas.

Pourquoi un règlement et non pas une directive? Face à l'urgence écologique, nous ne pouvons pas attendre que la directive soit transposée pendant dix ans. Nous avons encore des discussions sur la mise en œuvre de la directive Oiseaux qui date de 1979. Nous voulions vraiment aller plus vite. Un règlement est directement applicable et ne posera pas ce problème de délai de transposition.

Nous avons aussi d'autres cibles, en dehors des zones protégées, par exemple pour les milieux agricoles, avec cet objectif de renverser le déclin des oiseaux agricoles, les pollinisateurs également. En forêt, un objectif bois mort est chiffré. En zone urbaine aussi, l'un des objectifs est qu'il n'y ait pas de perte nette d'espaces verts en 2030.

Le Conseil des États membres a approuvé cette loi, il y a deux semaines, sous présidence suédoise, à une très courte majorité, à 67 % des États. La France a été motrice et a bien soutenu la loi de restauration de la nature. Le Parlement européen doit adopter cette loi de restauration de la nature, en plénière, en juillet. Elle a été rejetée dans les trois commissions précédentes, commission agriculture, commission pêche, commission environnement, mais elle va être représentée en plénière et nous espérons qu'elle soit adoptée.

Enfin, j'ai entendu les témoignages sur les difficultés financières et la mobilisation des fonds. L'engagement a été pris de dépenser 7,5 % du budget européen sur la biodiversité, à partir de 2024 et 10 % en 2026. Cet engagement avait été pris uniquement pour le climat et il l'est maintenant aussi pour la biodiversité. Potentiellement, nous aurons donc beaucoup de moyens pour réaliser des actions Natura 2000. Nous avons établi que 10 % des dépenses de la PAC seront allouées à la biodiversité, ce qui inclut le nouveau éco-programme de l'ÉCOSCIM et l'ancien verdissement. Potentiellement, comme le FEADER est le principal financeur, au sein de la Commission, nous allons défendre le fait que le FEADER doive être dépensé sur la biodiversité et sur Natura 2000, principalement là où nous avons des obligations réglementaires. Le FEADER n'est pas le seul fonds, il y a aussi le FEDER. La Région Bretagne utilise le FEDER; maintenant, AURA aussi va utiliser le FEDER, après avoir fini d'utiliser les derniers crédits FEADER pour la transition. LIFE est un catalyseur très important. J'ai











l'honneur de vous informer que la Commission a accepté votre LIFE Biodiv'France. L'exemple du LIFE Grand Est, porté par la Région Grand Est, est également un très bon exemple pour nous.

Je voudrais terminer mon propos en parlant du prix européen Natura 2000. Tous les projets qui ont été présentés sont des très bons candidats pour le grand prix européen. Les candidatures sont ouvertes dès maintenant jusqu'au 29 septembre. Le lauréat 2020 était la Communauté de communes de Guingamp, Paimpol et Trégor, pour un projet de sensibilisation aux plaisanciers à la protection des fonds marins et des espèces, un exemple très similaire à celui que vous avez présenté sur la Loire ou au projet d'application en Bretagne. Ce sont de très bons potentiels pour la communication. Je vous invite à postuler pour que l'on puisse avoir aussi des projets français. La remise du prix se fait des mains du Commissaire européen, ce qui permet une réelle valorisation de ce que vous avez fait au niveau européen et non pas seulement au niveau national.











Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

Fédération des Parcs naturels régionaux de France 27 rue des petits hôtels 75010 Paris

Contact

Aurélie Philippeau aphilippeau@parcs-naturels-regionaux.fr

Avec le soutien de :





En partenariat avec :



